

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 100 - 6 février 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envergies, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

- 1 - AVORTEMENT : des prises de position
- 2 - "Petition" Loi cadre sur les violences"
- 3 - Iran: La Cour suprême confirme des peines de la pour deux femmes

TEXTES

- 4 - Appel : sauvagardons la laïcité de la République
- 5 - Avec Ayaan Hirsi Ali, Protégeons la liberté de penser

COLLOQUES, REUNIONS, MEETINGS...

- 6 - Rappel : Forum-débat "De la précarité à la pauvreté" samedi 16 février
- 7 - Séminaire "Le pouvoir a-t-il un sexe ?"
- 8 - Le Code de la famille algérien et son application en France
- 9 - Cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » - Séance consacrée à Julia Kristeva

FILMS, LIVRES, SORTIES...

- 11 - Actes du Colloque " Invisibilité / Visibilité des lesbiennes
 - 10 - Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps
 - 12 - Livre : La petite enfance : Entre familles et crèches, Entre sexe et genre
 - 13 - Concours littéraire
-

MOBILISATIONS

1 - AVORTEMENT : des prises de position

- *Communiqué de presse MFPP, CADAC, ANCIC* : Remise en question du droit à l'avortement en Espagne

Après les perquisitions, la fermeture et les arrestations de certains personnels de cliniques spécialisées dans l'interruption volontaire de grossesse dans la ville de Barcelone, la campagne des anti-choix contre le droit à l'avortement s'étend !

José Sierra Fernandez, juge à Madrid, a engagé récemment une enquête sur les agissements de la clinique privée Isadora, suite à une dénonciation pour "IVG illégale" déposée auprès de la police en 2006 par un mouvement ultra-conservateur «La Visa importa» Il a ainsi ordonné à la Garde civile de procéder à l'interrogatoire de femmes ayant avorté dans cette clinique par le passé. 27 femmes ont déjà fait l'objet de cette procédure, menée dans des conditions scandaleuses. Une des femmes concernée s'est notamment vu notifiée chez elle devant toute sa famille le motif de sa convocation par la Garde civile, au mépris du droit le plus élémentaire à la confidentialité et du secret médical. La Fédération pour la planification familiale espagnole et de nombreuses organisations féministes madrilènes dénoncent une campagne d'intimidation et de persécution politique orchestrée par les

courants les plus conservateurs avec le soutien de la mairie de Madrid dirigée par le Parti Populaire. Ces organisations demandent au gouvernement et à l'ensemble des partis politiques de s'engager clairement en faveur de la dépénalisation du droit à l'avortement et de faire en sorte que ce droit soit garanti pour toutes les femmes, y compris dans les établissements publics de santé. A cet effet, elles appellent à un grand rassemblement le mercredi 23 janvier à Madrid.

L'ANCIC, la CADAC et le MFPP tiennent à exprimer leur plus haute indignation face au mépris du droit fondamental des femmes de disposer librement de leur corps. La solidarité avec ces femmes stigmatisées, doit s'étendre pour empêcher le poids de la menace, et la politique de la peur.

Aux côtés des organisations espagnoles qui dénoncent cette campagne contre le droit à l'avortement orchestrée par des mouvements agissant bien au-delà de l'Espagne, nous soutenons leur demande d'une réforme de la loi sur l'IVG garantissant le droit de toutes les femmes espagnoles.

Paris, le 23 janvier 2008

- *La Marche Mondiale des Femmes de Galice* convoque des concentrations pour le droit à l'avortement

Face aux agressions et aux violations des droits qui se sont succédés dans les dernières semaines et qui touchent aussi bien les femmes qui interrompent leur grossesse, que le personnel qui travaille dans les cliniques qui pratiquent les IVG, la Marche Mondiale des Femmes convoque des concentrations dans différentes villes du pays, le prochain mercredi 23 janvier à 20h à Vigo, Coruna, Compostela, Ferrol, Pontevedra.

La Coordination nationale galicienne, qui s'est réunie le samedi 19 janvier, a décidé de commencer une campagne d'auto-inculpations (femmes qui s'accusent d'avoir avorté. NDR) qui seront présentées aux tribunaux le 8 mars prochain, en coincidence avec la Journée internationale des droits des femmes. Avortement libre et gratuit dans les structures publiques, maintenant !

- *Avortement en Lituanie en danger* - Texte fourni et traduit par IFE

Cher-es ami-es féministes européen-nes

Au nom du groupe parlementaire "Population et Développement, Droits et Santé reproductive" de la République de Lituanie, au nom de toutes les femmes et hommes éclairés et progressistes de ce pays, je m'adresse à vous pour solliciter votre soutien moral et votre solidarité pour bloquer la tentative de nos députés conservateurs et d'un certain nombre d'organismes de pénaliser l'avortement. Le projet de loi qui vise à préserver la vie du foetus, à obliger les femmes à donner naissance à un enfant anormal, à criminaliser l'avortement, est le fait de l'église catholique lituanienne qui nie les droits reproductifs des femmes.

Après avoir recouvré son indépendance politique et être entrée dans l'Union Européenne, la Lituanie a ratifié toutes les conventions internationales, édicté de nouvelles lois qui visent à éliminer toute forme de discrimination à l'encontre des femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental des droits humains et une valeur essentielle du nouveau traité européen. Les droits reproductifs des femmes sont partie intégrante des droits humains. Chaque femme, chaque couple doit pouvoir décider librement et en toute responsabilité du lieu, du moment des naissances et du nombre de ses enfants.

Ce ne sont ni des politiciens à l'esprit étroit, ni l'église catholique qui peuvent entraver le droit au planning familial, l'accès aux méthodes modernes de régulation des naissances et à l'éducation sexuelle. La décision de mener une grossesse à terme ou d'avorter est pour les femmes un droit garanti par les lois - nationales et internationales - à la non discrimination, à l'autonomie, à la maîtrise de leurs droits reproductifs, à la protection de leur intégrité physique.

Si le parlement lithuanien criminalise l'avortement ou limite ce droit, il devra assumer la responsabilité du recours des femmes lithuaniennes aux avortements clandestins et, en conséquence, des morts prématurées de femmes en capacité d'avoir des enfants .

La soif de pouvoir politique et religieux au détriment des droits humains et des valeurs fondamentales, pour la défense des dogmes les plus réactionnaires, des mentalités familiales et sociales les plus rétrogrades, plonge les nouveaux Etats membres de l'Union Européenne dans la régression culturelle et sociale et condamnent de ce fait l'ensemble de l'Europe au recul.

Tous les progressistes, femmes et hommes d'Europe, doivent réagir face à cette évolution.

Marija Pavilionien, member of the seinmas of the republic of Lithuania

- Le 28 septembre, la journée de lutte pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique Latine et dans les caraïbes

L'IVG et la contraception constituent un défi majeur pour ces sociétés. Selon l'OMS, 4 millions d'avortements sont pratiqués chaque année en Amérique Latine. Parmi ceux-ci, 90% le sont par des médecins non autorisés ou par des femmes elles-mêmes selon des méthodes de triste mémoire dans notre pays.

De fait, dans cette partie du monde, l'avortement est responsable de 15 % de la mortalité maternelle. Il faut savoir que, même lorsque la juridiction permet l'IVG lorsque la vie de la mère est menacée, seules 40 % de ces femmes ont accès à des conditions d'avortement acceptables.

La dépénalisation partiellement ne suffit pas si les pouvoirs publics ne s'engagent pas à donner les moyens sanitaires nécessaires. Par exemple, chaque année, en Argentine, 200 000 femmes sont victimes d'un avortement clandestin souffrant de complications ou ayant perdu la vie.

À cette situation s'ajoute le nombre important de grossesses précoces, les violences sexuelles et les viols. Les femmes d'Amérique Latine réclament une réforme du code pénal comprenant la légalisation de l'avortement. Seul Cuba bénéficie d'une légalisation complète de l'IVG.

En Amérique Latine, comme en Europe, des forces politiques réactionnaires et des fondamentalistes catholiques et protestants s'opposent à la liberté pour les femmes de maîtriser leur fécondité. Le voyage récent du Pape au Brésil témoigne de cette volonté rétrograde. Tous ces interdits n'ont jamais empêché la pratique des avortements dans des conditions dramatiques provoquant de nombreux drames et souffrances.

Nous apportons notre soutien aux femmes d'Amérique Latine et des Caraïbes qui agissent courageusement pour la dépénalisation de l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle. Les droits sexuels constituent des droits fondamentaux de la personne humaine. Ils nécessitent une mobilisation citoyenne de toutes et tous. Cette question est aujourd'hui en débat dans de nombreux pays d'Amérique Latine. Apporter notre soutien aux forces progressistes de ces pays, c'est affirmer la volonté que les droits des femmes progressent partout dans le monde. Nous savons que lorsque les droits des femmes progressent sur une partie de la planète, cela fait progresser les droits de toutes. Avec les femmes du Chili, nous disons « La femme décide, la société garantit, l'Eglise n'intervient pas. »

France Amérique Latine - Commission solidarité Femmes

2 - "Petition" Loi cadre sur les violences"

Continuer à signer et à faire signer la pétition qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat par les député-es PC et Verts. 10.000 signatures permettraient d'écrire aux présidents des chambres en s'appuyant sur la légitimité de ce soutien :

<http://orta.dynalias.org/petition-violences-femmes>

3 - Iran: La Cour suprême confirme des peines de lapidation pour deux femmes (source : Femmes sous lois musulmanes)

"La Cour suprême iranienne a confirmé des peines capitales par lapidation pour deux soeurs reconnues coupables d'adultère" a rapporté leur avocat cité lundi par le quotidien Etemad. «La branche 23 de la Cour suprême a confirmé la sentence de lapidation», a déclaré Jabbar Solati, alors que cette peine n'a été appliquée officiellement qu'une fois depuis 2002.

Les deux soeurs, identifiées uniquement par leur prénom de Zoreh 27 ans et Azar, étaient passées en procès une première fois pour «relations illégales» avec des hommes et avaient été punies de 99 coups de fouets. Elles ont été reconnues coupables d'adultère, punissable de mort, dans un deuxième procès, a déclaré leur avocat, en affirmant qu'elles ont «été jugées deux fois pour le même crime». Selon le journal, le mari de Zoreh avait présenté à la police une vidéo montrant les deux femmes à son domicile en compagnie d'autres hommes pendant son absence. Les accusées avaient admis être sur le film, mais, en l'absence d'images montrant qu'elles avaient eu des relations sexuelles, seule l'accusation de «relations illégales» avait été retenue.

«Six mois après avoir été fouettées, elles ont été convoquées au tribunal pour répondre de l'accusation d'adultère», a dit l'avocat. Selon lui, il «n'y avait pas de preuve légale permettant au juge de prononcer une peine de lapidation». L'adultère n'est établi que sur l'aveu, exprimé à quatre reprises par l'accusé qu'il a bien été commis, ou sur la foi de quatre témoignages. La lapidation reste inscrite dans le code pénal iranien, qui est basé sur la charia, la loi islamique. Mais le chef du pouvoir judiciaire, l'ayatollah Mahmoud Hachémi Shahroudi, a ordonné en 2002 que l'application de la peine soit suspendue jusqu'à nouvel ordre. Un homme, Jafar, a cependant été lapidé à mort en juillet 2007 dans la province de Qazvin, en contravention avec cette directive.

Écrivez SVP aux autorités iraniennes et à l'ambassade de l'Iran dans votre pays et demandez lapider soit décommandé.

Pour des adresses, des nombres de fax et téléphone, des emails, et plus d'information : <http://wluml.org/french/actionsfulltxt.shtml?cmd%5b155%5d=i-155->

TEXTES

4 - Appel : sauvagardons la laïcité de la République (appel de la Ligue de l'enseignement)

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République. La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

C'est pourquoi, les organisations et personnalités signataires s'opposeront à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

<http://www.appel-laicite.org>

5 - Avec Ayaan Hirsi Ali, Protégeons la liberté de penser (source Prochoix)

Le 10 février, à Paris, se tiendra un grand meeting de soutien autour de Ayaan Hirsi Ali.

Menacée de mort pour avoir écrit le scénario du film « Soumission », ayant coûté la vie au réalisateur Théo Van Gogh, cette ancienne députée des Pays-Bas d'origine somalienne n'est plus libre de ses mouvements.

Les menaces, ajoutées aux insultes pour avoir osé «offensé» l'Islam, l'ont conduite à se réfugier aux Etats-Unis. En vertu de quoi, le gouvernement des Pays-Bas refuse de continuer à financer sa protection. L'Europe est en train de perdre l'une des plus courageuses dissidentes de l'islamisme.

À l'initiative de Benoît Hamon et députés socialistes, près de soixante-dix députés européens ont signé une question écrite souhaitant que l'Union européenne finance la protection d'Ayaan, considérant que l'UE est fondée sur les valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit, et que l'intégrisme religieux, dès lors qu'il menace de mort quiconque ose critiquer les symboles ou l'idéologie d'une religion, menace directement les libertés individuelles fondamentales ».

Il faudrait la majorité du parlement pour obtenir ce premier acte fort de l'Union européenne contre l'intégrisme. Le gouvernement français, qui prend la présidence de l'Union européenne en juillet, peut y contribuer de manière décisive. Il peut aussi choisir de lui accorder la nationalité française et donc la protéger. Tout dépend de notre mobilisation.

Soutenons Ayaan. Et à travers elle tous les opposants à l'islamisme menacés. Tous sont vulnérables chaque fois qu'on les oublie : Taslima Nasreen (poétesse) a dû être exfiltrée de son domicile à Calcutta à cause de manifestations enragées contre elle, Kurt Westergaard (le dessinateur danois ayant représenté Mahomet avec une bombe dans son turban) vit constamment surveillé, Robert Redeker (professeur) a dû quitter son lycée et a vu sa vie bouleversée suite à une tribune critique envers Mahomet, Mohamed Sifaoui (journaliste algérien réfugié en France) voit sa protection remise en question. Pour eux, pour nous, ne laissons pas le silence faire le jeu de ceux qui cherchent à intimider les esprits libres.

Le Meeting aura lieu le 10 février à 20 H à l'Ecole normale supérieure (annexe, amphitheâtre Jules Ferry), 29 rue d'Ulm 75005 (venir dès 19h en raison du dispositif de sécurité)

COLLOQUES, MEETING, DÉBATS...

6 - Rappel : Forum-débat "De la précarité à la pauvreté" samedi 16 février

A l'initiative du Collectif national pour les Droits des Femmes, à l'auditorium de l'Hotel de Ville, 5 rue Lobau, 75004 Paris de 9h à 18h (200 places). Inscription avant le 12 février à

7 - Séminaire "Le pouvoir a-t-il un sexe ?"

Lundi 11 février à 18h, séance inaugurale : « Pouvoir et domination de sexe » avec Nicole-Edith Thévenin, maître de conférence en sciences politiques, psychanalyste

Salle des Documents cinématographiques, 38 avenue des Ternes, Paris 17^{ème}, Métro Ternes

Entrée libre.

Le nombre de place étant limité, merci de bien vouloir vous inscrire par courrier électronique à l'adresse mail: inscription@gabrielperi.fr, site : http://www.gabrielperi.fr/rubrique.php3?id_rubrique

8 - Le Code de la famille algérien et son application en France

APEL et la Ligue des Droits de l'Homme du 18^{ème} arrondissement de Paris vous invitent à une conférence-débat : Le code algérien de la famille, pourquoi s'applique-t-il en France et en Europe ? Le samedi 16 février à 14h30, Maison des associations du 18ème arrondissement, 15 passage Ramey (par le 75 rue Marcadet), Metros : Jules Joffrin ou Marcadet-Poissonniers
Rens : 0664362661 /0678817747 /0666736479

La conférence sera animée par une juriste, Anissa Derrouaz, et un avocat algérien, maître Addi

9 - Cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » - Séance consacrée à Julia Kristeva

Linguiste, psychanalyste, essayiste, romancière, Julia Kristeva est professeure à l'Université Paris Diderot-Paris7, Membre de l'Institut universitaire de France, Docteur Honoris Causa de l'Université d'Harvard et de l'Université de Toronto. Les thèmes de l'Autre, de l'Étranger, de l'Exil et du Féminin dominant son oeuvre et son enseignement. De "Des chinoises" (1974) à "Thérèse d'Avila" (2008), en passant par la trilogie sur le génie féminin consacrée aux trajectoires singulières de Hannah Arendt, Mélanie Klein et Colette (1999-2002) et par ses romans, elle explore la psyché humaine et considère que « l'inquiétude sur le féminin... a permis à notre civilisation de révéler de manière nouvelle, l'incommensurable du singulier. »

Le samedi 9 février de 14 heures à 16 heures, Musée de l'Homme, salle de cinéma JEAN ROUCH, 17 Place du Trocadéro, 75016. Se munir impérativement de cette invitation

Prochaines séances

- samedi 8 mars, Janine Mossuz-Lavau, politologue, spécialiste du comportement des femmes face à la politique, à la santé et à la sexualité, directrice de recherche CNRS au CEVIPOF (Centre de Recherches Politiques de Sciences Po).
- samedi 12 avril, Françoise Héritier, anthropologue, spécialiste des systèmes de parenté et des relations hommes-femmes, professeure émérite au Collège de France.
- samedi 10 mai, Françoise Barret-Ducrocq, historienne des idées morales et politiques, spécialiste de la civilisation britannique, professeure à l'Université Paris-Diderot, présidente de l'IEC.
- samedi 14 juin, Michelle Perrot, spécialiste de la condition ouvrière au XIX e siècle, professeure émérite de l'Université Paris-Diderot, où elle a initié les premiers enseignements sur l'histoire des femmes, formant une bonne partie des historiennes de la génération actuelle.

Programme complet : voir <http://www.mnhn.fr/IEC>

FILMS, LIVRES, SORTIES...

10 - Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps

Parution : février 2008, Pages : 160 pages, 10 euros, Editions Syllepse

En dépit d'indiscutables progrès de la condition des femmes, elles rencontrent des empêchements et des freins à la mise en pratique des droits acquis. Pourquoi ? Ce livre en fait le constat et ambitionne d'apporter des éléments de réponses.

Dans le domaine des mœurs, la société française résiste à la remise en cause des rapports sociaux normatifs et « naturalisés ». De ce fait, les principes de liberté et d'égalité énoncés dans la Constitution et les lois de la République ne sont pas respectés. Le tableau en ce qui concerne la place et les droits des femmes est évidemment contrasté. Si les femmes sont désormais

massivement présentes dans le salariat, condition essentielle de leur indépendance, elles sont cependant toujours massivement en bas de l'échelle et assujetties. Au travail comme à la maison, dans leur immense majorité, les femmes restent confrontées à des idées et des pratiques enracinées dans les spécificités françaises du sexisme : l'obsession nataliste et l'idéologie de la famille.

Si le contrôle direct des corps par l'Etat a cédé progressivement sous la pression des luttes des femmes, il a trouvé refuge dans la mise en place de prestations sociales incitant à la procréation et au retour au foyer. Quant à la publicité, elle assigne aux femmes à la fois le rôle de séductrices et celui de reproductrices.

Pourtant, la précarité de l'emploi, le temps partiel imposé, les discriminations sexistes, ne les font pas renoncer à se maintenir sur le marché du travail. Contradictoire, la condition actuelle des femmes ? C'est en tout cas la résultante d'une volonté d'aller de l'avant, continuellement refoulée par les conformismes.

Il s'agit donc de poursuivre la conquête, aujourd'hui inachevée, du droit des femmes à disposer de leur vie. Ce livre en dresse l'inventaire..

11 - Actes du Colloque " Invisibilité / Visibilité des lesbiennes

En 2008, pensez à vous procurer les Actes du colloque Invisibilité / Visibilité des lesbiennes : parce que c'est un ouvrage qui deviendra très vite introuvable (tirage limité à 300 exemplaires), parce que c'est un document intéressant et très riche.

Comment se le procurer : Contre un chèque de 13 € (port compris) libellé à l'ordre de la CLF et adressé à CLF c/o CQFD, 37 av pasteur 93100 Montreuil ; A la librairie Violette & co : 102 rue de Charonne 75011 Paris ; A la librairie Les mots à la bouche 6, rue sainte Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Au sommaire : De l'histoire avec Brigitte Boucheron, Du cinéma avec Michèle Brandini, De la virtuosité verbale grâce à Jacqueline Julien, De l'exploration au coeur des lieux communs par Stéphanie Arc, L'hétéronormalité mise à nu par Raymonde Gérard, Des actions pour plus de visibilité lesbienne démontrées par Jocelyne Fildard, Joke Swibel et Hélène Boulanger, La lesbophobie appréhendée par les lesbiennes avec Sylvie Gras, Une ouverture sur d'autres horizons : Espagne, Belgique et l'Europe toute entière grâce à Christine Le Doaré, Beatriz Simo Roig et Valérie Gilbert, Et un grand vent frais du Québec porteur des actions de sensibilisation du Gris en milieu scolaire avec Janik Bastien et Marie Houzeau.

12 - Livre : La petite enfance : Entre familles et crèches, Entre sexe et genre

Editions L'Harmattan, Prix 23 euros, 236 pages.

Comment perçoit-on les différences entre filles et garçons dans les premiers âges de leur vie ? Les pères s'impliquent-ils davantage aujourd'hui auprès de leurs bébés ? Quelle différenciation des rôles féminin et masculin, maternel et paternel, véhicule-t-on dans la littérature spécialisée ? L'ambition de ce livre est d'apporter des éléments de réflexion utiles tant à la discussion scientifique qu'aux interrogations des professionnelles, des formateurs et formatrices, de toutes celles et tous ceux qui souhaitent développer les liens entre pratiques de recherche et prise en charge des jeunes enfants.

A partir des contributions de professionnelles de la petite enfance et de chercheuses en sciences humaines et sociales, on essaiera de comprendre :

- pourquoi les adolescentes estiment souhaitable d'inciter les petits garçons à jouer à la poupée à l'exception de leurs propres futurs fils ;
- comment le temps que les pères passent avec leurs enfants est à la fois rare et paré de toutes les vertus ;

- pourquoi la volonté d'encourager l'autonomie des petits enfants gagne à tenir compte de la précocité de la construction des stéréotypes de sexe.
- Nathalie Coulon, maître de conférences en psychologie à L'Université Lille 3 et Geneviève Cresson, professeure de sociologie à L'Université Lille 1, animent le projet de l'Institut
- International Erasme, MSH du Nord-Pas-de-Calais : « *Etudes des rapports sociaux de sexe dans le contexte de la naissance d'un premier enfant : approche socio-écologique* ».

13 - Concours littéraire

Notre association "Forum Femmes Méditerranée" organise un concours de nouvelles internationales sur le thème "escales", destiné aux femmes des pays méditerranéens.

Règlement : Il s'adresse aux femmes des pays du pourtour méditerranéen n'ayant jamais publié. Une exception sera faite pour les personnes éditées à compte d'auteur. Les textes doivent être en adéquation avec le thème et comporter un titre. Un seul texte sera accepté par auteur. Langue sera choisie par l'auteur. Les textes devront nous parvenir en quatre exemplaires numérotés de 10 pages maximum (entre 12 500 et 20 000 signes).

Les nouvelles devront nous parvenir avant le 31 mai 2008 à Forum Femmes Méditerranée, 74 rue Longue des Capucins, 13001 Marseille, Tel : +33491911489, mail :

ffm13@wanadoo.fr>ffm13@wanadoo.fr, Site Internet : [http:// www.femmes-med.org](http://www.femmes-med.org)

Les lauréates qui recevront le prix d'excellence seront invitées à Marseille. Toutes les nouvelles primées seront publiées dans un recueil de nouvelles.

Rappel : Une nouvelle c'est « l'art du concentré, du brièvement, à un instant T sans forcément de phase d'approche ni de conclusion. »